

COMPTE RENDU DU CSE EXTRAORDINAIRE AVIS DÉFAVORABLE DES ÉLUS DU CSE

Un CSE extraordinaire s'est tenu afin d'examiner les mesures proposées par la direction concernant l'activité partielle et l'imposition de congés payés.

La direction a annoncé une période d'activité partielle du vendredi 17/10/2025 à partir de 21h jusqu'au lundi 24/11/2025 à 5h00 du matin.

Selon la direction, ces mesures visent à préserver le peu de trésorerie et à maintenir la capacité de paiement envers les fournisseurs, et faire rentrer du cash afin d'éviter une situation financière critique.

La direction a également annoncé l'imposition de jours de congés :

- 6 jours pour les salariés factionnaires ;
- 5 jours pour les salariés journaliers.

Nous estimons que les congés auraient du se faire sur la base du volontariat ou sous d'autres conditions, et non par contrainte. Depuis plusieurs années, Fibre Excellence Saint-Gaudens affiche de bons résultats financiers, avec une activité soutenue et des salariés engagés.

Comment peut-on passer, en si peu de temps, d'une situation saine à une prétendue urgence financière ?

Comment peut-on passer, en si peu de temps, d'une situation saine à une prétendue urgence financière ?

Le CSE réaffirme sa position défavorable à ces mesures qui impactent directement le pouvoir d'achat, alors même que la santé économique de l'entreprise semblait solide jusqu'à présent.

Nous refusons que l'activité partielle devienne une variable d'ajustement, un outil mis à disposition des entreprises que les actionnaires n'hésitent plus à activer sans aucun complexe. Les efforts fournis par les salariés depuis des années sont balayés d'un revers de main. Le CSE réaffirme que si la remontée de dividendes à l'actionnaire « Fibre-excellence SAS » était moins importante nous n'en serions pas là aujourd'hui.

Le syndicat FILPAC CGT FIBRE-EXCELLENCE exige :

- **La transparence totale sur la situation économique réelle du site ;**
- **La garantie que l'activité partielle ne serve pas à masquer des choix stratégiques opaques de notre actionnaire.**

Vos représentants restent à votre disposition.